

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Déclaration de Maladie : N° P19- 0011719

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 4500 Société : Royal air Maroc

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : EL FADIL Mohamed Date de naissance : 04. M. 61

Adresse : 54 La Guyenne 2812 100

Tél. : 066 11 133783 Total des frais engagés : 1000000 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Mourad EL FADIL
OPHTAMOLOGISTE
76, Bd La Grande Ceinture Résidence
du Khélia, appart 112 -1er Etage
Hôpital Chammadi Casa

Date de consultation : 03 AOUT 2020

Nom et prénom du malade : EL FADI MEHDY Age : 1

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

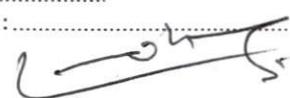
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : casablanca

Signature de l'adhérent(e) :

Le : AP 10 2020



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Nature des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
03 AOUT 2020	Ca		300 Dh	DR Meurad OPHTAMOLOGISTE 76 Bd La Casbah Casablanca El Cheir Abdi 112 - 1er Etage Hay Mohammadi Casablanca Tél: 0522 612452

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
OPTIQUE SAAD	03/08/2020					4000 Dh

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.
Important :
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H	25533412	21433552	
	D	00000000	00000000	
	B	00000000	00000000	
	G	35533411	11433553	
MONTANTS DES SOINS	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			
DATE DU DEVIS				
DATE DE L'EXECUTION				
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS				
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION				

OPTIQUE POPULAIRE

Opticien - Optométriste

N° 76 Boulevard de Grande Ceinture

Hay Mohammadi - Casa

Tél : 05 22 60 84 77



نظارات الشعبية

اختصاصي في النظارات البصرية

الرقم 76 شارع العزام الكبير الحي المحمدى

الهاتف : 05 22 60 84 77

Ordonnance de M. le docteur : EL Fajil Hamid.

N° De Nomenclature

Correspondant à la prescription

LOIN	O.D 2 (-0,500,90) O.G -1,75 (-0,500,70)	PRES	O.D : O.G :
------	--	------	----------------------------

FOURNITURE

Montures : Optique 1500,-

Verres : Optique 2500,-
Alineffit s'essuie sapphire

Etuis :

Total : 4000,-

Arrêtée la présente facture à la somme de

Casablanca, le 04/08/2020.

Mr ou Mme : EL Fajil Hamid.

OPTIQUE POPULAIRE
SARL A.U.
76 Bd Grande Ceinture
H-M - Casablanca
Tél.: 05 22 60 84 77

Dr. EL FADIL Mourad
OPHTALMOLOGISTE

Spécialiste des Maladies & Chirurgie des yeux



الدكتور الغافيل مرايا

إختصاصي في أمراض و جراحة العيون

Laser - Angiographie des yeux
Lentilles de Contact - Strabisme

Membre Titulaire de la Société
Française d'Ophtalmologie

أشعة الليزر - العدسات اللاصقة
تصوير شرايين الشبكة، طب الحول

عضو دائم بالجمعية الفرنسية
لطب العيون

03 AOUT 2020

Casablanca, le الدار البيضاء، في:

EL FADIL. MEHDJI.

MONTURE +VERRES POUR LA VISION DE LOIN:

Oeil Droit : - 2 (-050 à 90).

Oeil Gauche : - 175 (-050 à 70).

ADDITION VISION DE PRES:

anti

76 Bd La Grande Ceinture
SARL A.U.
OPTIQUE POPULAIRE
Tél: 05 22 61 24 52
H.M - Casablanca
Tél: 05 22 60 84 77

Dr. Mourad EL FADIL
OPHTALMOLOGISTE
76 Bd La Grande Ceinture, Residence
El Khair, Appt 112 1er Etage
Hay Mohammadi Casa
Tél: 05 22 61 24 52

إقامة الخبر 76، شارع الحرام الكبير الطابق الأول رقم 112 - الحي المحمدى - الدار البيضاء - (جانب قسارة عزيزة)

Résidence EL Khair - 76, Bd. la Grande Ceinture N° 112 Hay Mohammadi - Casablanca

Tél. : 05 22 61 24 52 - (à coté du Kissariat Aziza)